

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2014

DATE DE LA CONVOCATION : 23 janvier 2014

Le vingt-neuf janvier deux mille quatorze à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN et Marie-Dominique LE GUILLOU – Adjoints ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Delphine MADIC, Yves LE TORREC, Isabelle CAUET, Marie-France DEFFAY, Elie OUADEC, Ghyslaine NOWACZYK, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN, Renée SEGALOU, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES – Conseillers.

POUVOIRS : Laurent BELLEC à Gilbert DULISCOUET
Christine OBIN à Robert Garnier
Yves LE TORREC à Denis BERTHELOT jusqu'à son arrivé à 19 h 15.

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry GOUERY

Le Maire ouvre la séance en évoquant le dossier des cultures marines, en référence à la demande de la société Thaëron. Il rappelle que ce sujet a été évoqué par la presse pour la première fois dans un article du 26 janvier 2013. Par la suite, divers articles s'en sont faits l'écho tout au long de 2013. Ce dossier est donc de notoriété publique depuis plus d'un an. Le Maire indique que l'avis de la commune n'est pas demandé sur ce sujet et que c'est la DDTM qui est en charge du dossier. Il précise qu'il a cependant sollicité le préfet afin qu'un débat sur le projet puisse avoir lieu. Celui-ci a donné son accord pour un débat en avril 2014, dont les conclusions seront présentées à la commission des cultures marines de juin 2014.

Le Maire souhaite que le développement des cultures marines se fasse dans la concertation avec à l'esprit le respect de l'environnement, la conciliation des usages et le développement de l'emploi.

Alain BROCHARD indique que cette information va dans le sens de son vœu et souhaiterait que ce dernier soit accepté.

Le Maire ne souhaite pas anticiper ledit débat d'avril.

Joseph MAHE aimerait que les différents usages maritimes, l'environnement et l'emploi soient conciliés.

Denis SELLIN regrette la date tardive du débat public et que la presse soit mieux informée que les élus.

Le compte rendu du 18 décembre 2013 est adopté par une abstention (Alain BROCHARD) et 28 voix pour.

Compte rendu du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 4 avril 2008.

- Signature en date du 16 décembre 2013 d'un contrat de prêt avec la Caisse Française de financement local à hauteur de 1 000 000 € pour financer les investissements nouveaux et refinancer à hauteur de 272 808,86 € les deux prêts structurés.
La durée du prêt est de 15 ans au taux fixe effectif global de 3,10 %.
- Signature en date du 23 décembre 2013 d'un contrat de prêt avec le Crédit Foncier pour un montant de 1 000 000 € pour une durée de 15 ans au taux fixe de 3,39 %.

N° 001-2014 : TARIFS COMMUNAUX 2014

Denis BERTHELOT propose pour 2014 une augmentation moyenne des tarifs, taxes, redevances, basée sur l'inflation 2013, soit 1 %.

Il propose ceux ci-après à compter du 1^{er} février 2014 :

PROPOSITIONS TARIFS ET REDEVANCES 2014 DES SERVICES MUNICIPAUX

CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNERAIRES

Nature	2014
Concessions dans les cimetières	
Concession Cimetière 15 ans	206 €
Concession Cimetière 30 ans	395 €
Concessions aux columbariums	
Columbarium/ case / 10 ans	240 €
Columbarium/ case / 15 ans	358 €
Columbarium / case / 30 ans	712 €
Columbarium Kervaziou : ½ case à ½ tarif	
Plaque de marbre à graver	205 €
Redevances funéraires	
Vacation de police	20 €

REDEVANCES DES SERVICES CULTURELS

Nature	2014
Bibliothèque – Médiathèque municipale (abonnement annuel)	
Moins de 6 ans	Gratuit
Tarif réduit (enfants, jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi)	2 €
Tarif adulte (plus de 18 ans)	10,30 €
tarif famille	20,80 €
Abonnement vacances entre 1 à 3 semaines	2 €
Carte perdue	1 €
Atelier	6 €/heure
Impression laser à partir de la 4 ^{ème} page	0,10 €/page
Impression laser couleur à partir de la 4 ^{ème} page	0,20 €/page

Centre socio-culturel Ellipse: salles de spectacles, par jour*					Office
	Salle A vide ou avec fauteuils	Salle B vide	Grande salle avec fauteuils	Grande salle vide	
Associations Moëlanaises	200 €	100 €	300 €	200 €	50 € (pour collation) 100 € (pour repas) **
Autres associations	400 €	200 €	600 €	400 €	200 € **
Entreprises	600 €	300 €	900 €	600 €	300 € **

* Assemblées générales ou réunions sans entrée payante ou recette annexe, une utilisation gratuite par an pour les associations Moëlanaises à l'Ellipse ou au gymnase.

* Elections 1 gratuité par tour de scrutin et par liste.

* Une gratuité par an pour les partis politiques.

** Ce tarif comprend le matériel de l'office et son fonctionnement, la vaisselle et les produits de lavage vaisselle.

2°) Salles annexes*

Salle	Exposition avec ventes		Exposition sans vente		Réunion
	Semaine	Jour	Semaine	Jour	Jour
Brigneau	100 €	20 €	80 €	15 €	15 €
Belon	80 €	15 €	60 €	12 €	12 €

* Gratuites pour les associations Moëlanaises.

3°) Mise à disposition de la scène pour répétitions

- Associations Moëlanaises : 4 heures gratuites/an.
(heure d'ouverture du centre et au-delà : 12,70 €/heure/agent).
- Autres associations : 100 € / jour (heures d'ouverture du centre).
28 € par heure supplémentaire/agent.

4°) Mise à disposition du personnel

- Pendant les heures d'ouverture du centre : 28 €/heure/agent.
- Jusqu'à 22 heures : majoration de 20 %.
- Après 22 heures : majoration de 50 %.

6°) Gymnase Parc ar C'hoat

	2014
Associations Moëlanaises (hors manifestation sportive gratuite)	80 €/jour
Autres associations	160 €/jour
Entreprises	260 €/jour

Redevances des services de loisir*		2014
ACTIVITES LOISIRS JEUNESSE		
<i>Sortie loisirs « unité »</i>		1 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>		2 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>		4 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>		6 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>		8 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>		10 €
Redevances des services péri scolaires **		
Tarifs garderie		
Garderie matin Quotient familial 1		1,20 €
Garderie matin Quotient familial 2		1,30 €
Garderie matin Quotient familial 3		1,40 €
Garderie matin Quotient familial 4		1,50 €
Garderie soir Quotient familial 1		1,30 €
Garderie soir Quotient familial 2		1,40 €
Garderie soir Quotient familial 3		1,56 €
Garderie soir Quotient familial 4		1,73 €
Garderie journée Quotient familial 1		2,30 €
Garderie journée Quotient familial 2		2,63 €
Garderie journée Quotient familial 3		2,83 €
Garderie journée Quotient familial 4		3,08 €
Redevances restauration scolaire **		
Tarifs cantine		
Repas enfant Quotient familial 1		2,30 €
Repas enfant Quotient familial 2		2,63 €
Repas enfant Quotient familial 3		2,83 €
Repas enfant Quotient familial 4		3,08 €
Repas adulte		5,55 €

Droits de place	
Com. abonnés marché / mètre linéaire.	0,85 €
Com. occasionnels marché du Bourg / mètre linéaire.	1,45 €
Camions de déballage / forfaitaire à la journée.	57 €
Commerçants hors marché :	
- habituels / forfait annuel étal < 2 mètres.	203 €
- occasionnels : le mètre linéaire.	1,45 €
- occasionnels: forfait estival pour étal < 2 mètres.	63 €
Cirques < 100 places) / forfait jour compris eau/électricité.	52 €
Cirques (100 à 200 places) /forfait jour compris eau/électricité.	77 €
Cirques (> 200 places) / forfait jour compris eau/électricité.	104 €
Spectacles divers (funambules, cascadeurs etc.) / forfait journalier compris eau/électricité.	42 €
Installations foraines, manèges (la journée) forfait compris eau/électricité.	10 €
Installations foraines, manèges (la semaine) forfait compris eau/électricité.	42 €
Terrasses cafés/restaurants forfait (4 mois d'occupation) / m ² .	0,30 €

* Les redevances des activités loisirs jeunesse correspondent à la moitié des achats de matériel ou prestations extérieures.

** Les règlements de cantine et de garderie déterminent les modalités de calcul et de mise en œuvre des quotients familiaux aux 1, 2, 3 et 4.

Divers	2014
Remboursement chauffage collectif le m ³	Selon contrat chauffage
Coupe de bois	8 € le stère
Photocopie A4	0,10 €
Photocopie A3	0,20 €
Autres prestations de services en cas de force majeure	2014
Mise à disposition d'un agent communal en cas de force majeure/heure	28 €
camion tri-benne + personnel en cas de force majeure	54 €
tracto-pelle + personnel en cas de force majeure	54 €
véhicule utilitaire +personnel en cas de force majeure	44 €
tracteur-remorque +personnel en cas de force majeure	44 €
Véhicule léger + personnel en cas de force majeure	44 €

Loyers des logements communaux par mois	2014
Loyer mensuel Appt T2	329,74 €
Loyer mensuel Appt T3	395,92 €
Loyer mensuel Appt T4	463,02 €
Loyer mensuel Appt T5	503,54 €

- Montant des loyers indexés sur l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL).
- Publié par l'INSEE connu au 1^{er} janvier de chaque année soit 124,66 €

Après avis favorable de la commission finances, affaires communales,

Le conseil municipal décide par 7 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN, Renée SEGALOU et Gérard BREUILLES) et 22 voix pour ; d'adopter à compter du 1^{er} février 2014 les tarifs tels que proposés ci-avant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

N° 002-2014 : TARIFS PORTUAIRES 2014

Gilbert DULISCOUET présente les tarifs pour 2014 des ports de Merrien et Brigneau. Il indique qu'une augmentation de l'inflation 2013, soit 1 % est proposée. Il détaille la modification des tarifs des mouillages temporaires ainsi que les forfaits d'accès pour les 2 tickets et 10 tickets journaliers.

Joseph MAHE regrette que les usagers des mouillages temporaires soient doublement pénalisés : pas de mouillage à l'année et tarifs plus élevés. Il souhaiterait que l'on ne mette pas en place une tarification selon la longueur des bateaux.

Gilbert DULISCOUET indique que les mouillages temporaires ne sont pas nombreux dans les ports et qu'ils répondent à une utilisation de ceux-ci par des vacanciers ou des gens de passage. Il précise que la tarification des mouillages temporaires pourrait évoluer dans les prochaines années.

Après avis favorable de la commission politique portuaire et littorale,

Le conseil municipal décide par 4 voix contre (Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN et Gérard BREUILLES), 8 abstentions (Robert GARNIER (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Renée SEGALOU et Alain BROCHARD) et 17 voix pour ; d'approuver les tarifs portuaires de Brigneau et Merrien à compter du 1^{er} février 2014 tels que proposés ci-après :

PROJET DE TARIFS 2014

PORT DE BRIGNEAU

Mouillages à ouvrage public	Redevances annuelles (1)	
	Projet de Tarifs 2014	
Abonnements	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	167.14 €	200.57 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	208.93 €	250.71 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	262.33 €	314.79 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	306.04 €	367.25 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	359.04 €	430.85 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	403.95 €	484.74 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	448.80 €	538.56 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	493.72 €	592.46 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	538.57 €	646.29 €
Bateau de 12,01 m à 13 m	583.48 €	700.17 €
Bateau de 13,01 m à 14 m	628.35 €	754.02 €
Hivernage	Redevance	
<i>du 1er Octobre de l'année en cours au 1er Avril de l'année suivante</i>	H.T	T.T.C (4)
	50 % de la redevance annuelle	
Taxe de passage (5), saisonnier (5 bis)	Taxe journalière	
	H.T	T.T.C (4)
Bateau de moins de 8 mètres	8.44 €	10.13 €
Bateau de plus de 8 mètres	12.67 €	15.20 €
Mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) (2)	Tarif mensuel	
	H.T	T.T.C (4)
1er mois plein tarif	168.89 €	202.67 €
2ème mois 50%	84.45 €	101.34 €
3ème mois 50 %	84.45 €	101.34 €
Mouillages à ouvrage personnel	Redevances annuelles (1)	
Frais de port	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	105.58 €	126.69 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	131.97 €	158.36 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	165.66 €	198.79 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	193.29 €	231.95 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	226.77 €	272.12 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	255.11 €	306.13 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	283.47 €	340.16 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	311.81 €	374.17 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	340.17 €	408.20 €
Bateau de 12,01 m à 13 m	368.50 €	442.20 €
Bateau de 13,01 m à 14 m	396.84 €	476.21 €
Pêcheurs professionnels	Forfait annuel	
	H.T	T.T.C (4)
Mouillage pêche professionnelle	65.53 €	78.63 €

Intervention exceptionnelle du personnel	Taux horaire non fractionnable	
	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers et particuliers	27.27 €	32.72 €
Professionnels	27.27 €	32.72 €
Installations professionnelles	Forfait mensuel	
	H.T	T.T.C (4)
Box chambre froide	40.73 €	48.88 €
Grue	Taux horaire non fractionnable	
	H.T	T.T.C (4)
<i>Par bateau : 1ère heure</i>		
Plaisanciers	32.63 €	39.16 €
Professionnels	21.01 €	25.21 €
<i>Par bateau : 1ère heure supplémentaire</i>	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	32.63 €	39.16 €
Professionnels	21.01 €	25.21 €
<i>Par bateau : heures suivantes</i>	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	16.31 €	19.57 €
Professionnels	10.50 €	12.60 €
Platin & terre-plein d'entretien	Taxe d'occupation journalière	
	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	17.35 €	20.82 €
Professionnels	17.35 €	20.82 €
Accès aux cales de mise à l'eau (6)	Forfait	
	H.T	T.T.C (4)
Forfait carte 2 tickets journaliers	8.33 €	10.00 €
Forfait carte 10 tickets journaliers	25.00 €	30.00 €
Abonnement mensuel	54.48 €	65.38 €
Abonnement semestriel	81.72 €	98.06 €
Abonnement annuel	108.96 €	130.75 €
(1) Les postes de mouillage sont attribués pour une durée maximum d'un an. L'autorisation de mouillage est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, par le concessionnaire.		
(2) Les mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire.		
(3) Les tarifs des mouillages situés dans la zone du Temple vers l'amont sont fixés comme suit : de la ligne de mouillage actuelle soumise à redevance (mouillage 173 - 73 et 276) - à la ligne U = 50 % des tarifs pratiqués dans le port. - des lignes U à V = 25 % des tarifs du port		
(4) Les tarifs sont fixés H.T. Pour les usagers assujettis à la T.V.A, la T.V.A sera appliquée au taux en vigueur. Les tarifs T.T.C sont affichés à titre indicatif, au taux de la T.V.A en vigueur à ce jour, soit 20 %.		
(5) Des tarifs de groupes peuvent être appliqués par le concessionnaire dans le cadre de manifestations organisées par des associations à vocation nautique : de 1 à 10 navires : 100% du tarif journalier taxe de passage A partir de 11 navires : 50% du tarif journalier taxe de passage		
(5 bis) Les mouillages saisonniers (n'excédant pas 1 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire		
(6) Les autorisations sont à retirer en mairie (secrétariat des Affaires Portuaires).		

Coeff T.V.A

1.23

PROJET DE TARIFS 2014

PORT DE MERRIEN

Mouillages à ouvrage public	Redevances annuelles (1)	
	Projet de Tarifs 2014	
Abonnements	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	167.14 €	200.57 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	208.93 €	250.71 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	262.33 €	314.79 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	306.04 €	367.25 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	359.04 €	430.85 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	403.95 €	484.74 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	448.80 €	538.56 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	493.72 €	592.46 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	538.57 €	646.29 €
Bateau de 12,01 m à 13 m	583.48 €	700.17 €
Bateau de 13,01 m à 14 m	628.35 €	754.02 €
Hivernage	Redevance	
<i>du 1er Octobre de l'année en cours</i>	H.T	T.T.C (4)
<i>au 1er Avril de l'année suivante</i>	50 % de la redevance annuelle	
Taxe de passage (5), saisonnier (5 bis)	Taxe journalière	
	H.T	T.T.C (4)
Bateau moins de 8 mètres	8.44 €	10.13 €
Bateau plus de 8 mètres	12.67 €	15.20 €
Mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) (2)	Tarif mensuel	
	H.T	T.T.C (4)
1er mois 100 % du tarif	168.89 €	202.67 €
2ème mois 50% du tarif	84.45 €	101.34 €
3ème mois 50 % du tarif	84.45 €	101.34 €
Mouillages à ouvrage personnel	Redevances annuelles (1)	
Frais de port	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	105.58 €	126.69 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	131.97 €	158.36 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	165.66 €	198.79 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	193.29 €	231.95 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	226.77 €	272.12 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	255.11 €	306.13 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	283.47 €	340.16 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	311.81 €	374.17 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	340.17 €	408.20 €
Bateau de 12,01 m à 13 m	368.50 €	442.20 €
Bateau de 13,01 m à 14 m	396.84 €	476.21 €

Pêcheurs professionnels	Forfait annuel	
	H.T	T.T.C (4)
Mouillage pêche professionnelle	65.53 €	78.63 €
Intervention exceptionnelle du personnel	Taux horaire non fractionnable	
	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers et particuliers	27.27 €	32.72 €
Professionnels	27.27 €	32.72 €
Implantation d'une prise d'eau de mer	Tarif minimum de perception TTC	
	Cultures marines	50.31 €
Platin & terre-plein d'entretien	Taxe d'occupation journalière	
	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	17.35 €	20.82 €
Professionnels	17.35 €	20.82 €
Accès aux cales de mise à l'eau (6)	Forfait	
	H.T	T.T.C (4)
Forfait carte 2 tickets journaliers	8.33 €	10.00 €
Forfait carte 10 tickets journaliers	25.00 €	30.00 €
Abonnement mensuel	54.48 €	65.38 €
Abonnement semestriel	81.72 €	98.06 €
Abonnement annuel	108.96 €	130.75 €
(1) Les postes de mouillage sont attribués pour une durée maximum d'un an. L'autorisation de mouillage est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, par le concessionnaire.		
(2) Les mouillages temporaires (1 à 3 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire.		
(3) Les éléments entretenus par le concessionnaire comprennent la chaîne-mère et les chaînes montantes sur une longueur de 6,50 m.		
(4) Les tarifs sont fixés H.T. Pour les usagers assujettis à la T.V.A, la T.V.A sera appliquée au taux en vigueur. Les tarifs T.T.C sont affichés à titre indicatif, au taux de la T.V.A en vigueur à ce jour, soit 20 %.		
(5) Des tarifs de groupes peuvent être appliqués par le concessionnaire dans le cadre de manifestations organisées par des associations à vocation nautique : de 1 à 10 navires : 100% du tarif journalier taxe de passage de 11 à 20 navires : 50% du tarif journalier taxe de passage		
(5 bis) Les mouillages saisonniers n'excédant pas 1 mois sont non renouvelables sur l'année calendaire		
(6) Les autorisations sont à retirer en mairie (secrétariat des Affaires Portuaires).		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

En préambule du DOB, le Maire souhaite rappeler la bonne santé financière de Moëlan-sur-Mer.

Denis BERTHELOT présente les orientations budgétaires 2014 ainsi que le PowerPoint s'y rapportant :

Budget principal :

Les charges générales de fonctionnement pour 2014 intègrent une inflation à 1 %, l'augmentation des taux de TVA, la location d'un algéco à Kergroës, l'augmentation de la prime d'assurance, la réforme des rythmes scolaires sur 4 mois (prestations de services), soit une augmentation de 3,5 % par rapport au réalisé de 2013.

Le budget des frais de personnel prend en compte le GVT (glissement, vieillissement, technicité), l'augmentation des taux de charges patronales, la réforme des rythmes scolaires sur 4 mois, les 3 emplois d'avenir sur une année pleine, soit un montant de 133 000 € supplémentaires par rapport au réalisé 2013.

La provision pour risques liée à l'urbanisme (affaire CO & Co notamment) est inscrite à hauteur de 80 000 €

Concernant les tarifs de fonctionnement, il n'est répercuté que l'inflation 2013, soit + 1 %.

Concernant les dotations, même prudence que les années passées, la dotation de péréquation n'est pas inscrite au budget 2014.

La double dotation d'entretien du GR 34, versée en 2013 (pour 2012 et 2013) par la Cocopaq est ramenée à 38 000 €

Suite à la loi de finances fixant la réévaluation des bases locatives à + 0,9 %, l'augmentation supplémentaire du produit des taxes se chiffre à 28 000 €.

La vente des deux terrains de Kerancalvez produit 66 000 € (inscrit pour 2014).

Les charges financières augmentent de 60 000 € par rapport à 2013.

Le solde de la marge en fonctionnement est estimé à 956 000 € avec une provision de 80 000 € en urbanisme.

Concernant les recettes d'investissement avec le vote de « provisions budgétaire », une recette de 80 000 € est inscrite en recettes d'investissement.

Le FCTVA est estimé à 321 000 € en augmentation de + 100 000 € par rapport à 2013 (résultat des investissements réalisés).

Le remboursement de l'emprunt en capital est estimé à 288 000 € soit une augmentation de 162 000 € par rapport à 2013.

En intégrant, le résultat 2013, les restes à réaliser en recettes et dépenses, le solde disponible de 2013 est de 688 000 €.

En dépenses d'investissement pour 2014, les principales opérations sont les suivantes :

- Equipement des services (principalement nouveau centre technique) :	132 000 € TTC
- Entretien Bâtiments et divers :	55 000 € TTC
- Aménagement St Philibert :	520 000 € TTC
- Etudes (Kerfany – Kersalut – Ecole de Kergroës):	80 000 € TTC
- Travaux école Kermoulin (préau + mobilier) :	70 000 € TTC
- Equipements écoles :	35 000 € TTC
- Eclairage public :	13 000 € TTC
- Voirie et réseaux dont aménagement entrée de Bourg :	636 000 € TTC
- Mur soutènement Port du Belon :	276 000 € TTC

La commune ne souhaite pas emprunter et propose la stabilité des taux d'imposition.

Denis BERTHELOT rappelle que l'endettement de Moëlan au 31 décembre 2013 est de 422 €/habitant contre 888 (moyenne de la strate du département) et 881 (moyenne de la strate nationale).

En intégrant le prêt de 1 000 000 €, au 1^{er} janvier 2014, il est de 561 €/habitant au 1^{er} janvier 2014.

Denis BERTHELOT rappelle que parmi les 30 communes les plus importantes du Finistère, Moëlan-sur-Mer a le taux d'imposition de taxe d'habitation le plus faible (12,96 %).

Le Maire rappelle aussi que la capacité de désendettement de la commune est de 2,6 années. Il indique que le seuil d'alerte est de 7 ans. Il rappelle que les communes passent par des phases importantes d'investissements puis des phases courantes d'investissements. Les emprunts de 2013 correspondent à des investissements importants (services techniques, écoles...). Il précise que les collectivités territoriales représentent 70 % de l'investissement public en France (hors armée), ce qui est aussi un soutien à l'emploi dans le BTP.

Le Maire conclue en indiquant que le DOB 2014 reprend principalement les engagements en cours. Au vu des prochaines élections municipales, de nouvelles orientations pluriannuelles d'investissement ne sont pas programmées. Il propose après l'exposé de passer au débat.

Joseph MAHE indique que son analyse est différente. En effet, les charges de fonctionnement courantes de 2014 augmentent avec notamment la mise en place de nouveaux rythmes scolaires et les emplois d'avenir (qu'ils ont votés). Il précise que les emprunts 2013 pèseront sur les dépenses de fonctionnement et donc sur l'excédent brut d'exploitation, qui baissera. Il rappelle que les investissements doivent être programmés en fonction des capacités budgétaires. Il précise que la situation financière de Moëlan se détériore et s'inquiète d'un endettement multiplié par trois.

Alain BROCHARD trouve la situation financière dégradée avec l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Il regrette que la promesse 2013, de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement, n'ait pas été tenue. Le poids de la dette est trop important, les recettes pas énormes et les dotations en baisse. Il trouve que les Moëlanais sont lourdement imposés avec des bases importantes et qui augmentent. Il trouve que les taux d'imposition ont atteint leur valeur maximale. Il regrette que la promesse de 2008, de ne pas augmenter les taux d'imposition, n'ait pas été tenue. Concernant les dépenses d'investissement, il regrette le nombre important d'études, l'absence de l'enveloppe traditionnelle en voirie. Il indique qu'il faut revoir les priorités. Il pense que le DOB n'est qu'un habillage pas crédible et que le budget en découlant fera l'objet de décisions modificatives. Il regrette la faiblesse des travaux voiries dans ce DOB.

Le Maire répond que le programme de voirie est important puisqu'il comporte :

- La prise en compte de la densification de la population à Kervaziou.
- L'achèvement de la rue de Bellevue et la modification du carrefour de Kerglien.
- L'évolution du centre-bourg.

Robert GARNIER s'interroge sur les simulations d'emprunts données dans les documents du DOB.

Denis BERTHELOT indique que pour une complète information des élus, il y a toujours une simulation d'emprunt.

Denis SELLIN prend acte de ce DOB dans un contexte d'élections municipales, sans emprunt, ni augmentation des taux d'imposition. Il trouve qu'au vu de l'endettement actuel, la situation sera bloquée à un moment donné pour des travaux importants. Il attend les commissions pour la finalisation des travaux 2014. Il précise qu'en terme de flux de circulation, l'étude de la route de Brigneau sera à réaliser.

Denis BERTHELOT présente le DOB assainissement collectif :

Budgets annexes :

Assainissement.

1. Tarifs

L'augmentation des tarifs de 1 % (inflation 2013) a été votée pour l'abonnement et le déversement en décembre 2013.

2. Travaux

Il n'est pas prévu de programme d'assainissement pour l'année 2014. La marge d'exploitation sera utilisée pour les programmes futurs.

3. Emprunt

Pas d'emprunt.

Alain BROCHARD souligne qu'il n'y a plus de ressources financières dans le budget assainissement, que la gestion n'est pas bonne. Il n'y a pas de possibilité d'investir à Kersolf. Par ailleurs, il trouve que la gestion des travaux à Kermen et Kervétot n'a pas été bonne.

Joseph MAHE trouve pour sa part que la gestion du budget assainissement collectif est saine.

Yves LE TORREC souligne le contentement de la population de Kermen et Kervétot, il rappelle que pour des questions techniques et d'accès des riverains, les entreprises n'ont pas pu intervenir en même temps. Il pointe également les difficultés de mise en œuvre résultant des conditions météorologiques très défavorables.

Denis BERTHELOT rappelle que la programmation des investissements en assainissement collectif est liée au schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales. Celui-ci fera l'objet d'une enquête publique et sera intégré au PLU.

Gilbert DULISCOUET présente le débat d'orientation budgétaire 2014 des deux ports :

Port de Merrien.

1. Tarifs.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 % (inflation 2013).

2. Travaux.

Il n'est pas prévu de programme pour l'année 2014. La marge d'exploitation sera utilisée pour les programmes futurs.

3. Emprunt

Pas d'emprunt.

Port de Brigneau.

1. Tarifs

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 % (inflation 2013).

2. Travaux.

Il n'est pas prévu de programme pour l'année 2014. La marge d'exploitation sera utilisée pour les programmes futurs.

3. Emprunt

Pas d'emprunt.

Gilbert DULISCOUET indique que le projet de travaux sur le môle de Brigneau n'est pas inscrit au budget 2014 car la question de financement est importante. En effet, l'étude propose la première tranche de travaux de 110 000 € et une deuxième de 180 000 €.

Alain BROCHARD trouve que la situation des ports n'est pas bonne, les budgets manquent de ressources malgré les augmentations de tarifs.

Joseph MAHE souligne que les budgets portuaires ont des ressources limitées et qu'il convient de mettre en œuvre au vu de l'importance des travaux d'investissements, des participations communales.

Denis SELLIN s'interroge sur les investissements portuaires de la commune. En effet, les travaux du mur de soutènement du port du Belon sont pris en charge par le budget communal alors que les travaux de la digue du port de Brigneau doivent être pris en charge par le budget portuaire, il y a « deux poids, deux mesures ».

Gilbert DULISCOUET indique que le projet du Bélon est le confortement d'une route communale qui n'appartient pas au domaine portuaire. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion portuaire il souhaite souligner les 70 mouillages supplémentaires sur les trois ports et l'augmentation des recettes en 2013, ce qui permet de dégager de l'argent pour des investissements futurs.

Le conseil prend acte du débat d'orientation budgétaire 2014 du budget principal et des budgets annexes.

N° 004-2014 : SUBVENTIONS DETR 2014 ET DEUXIEME TRANCHE DE L'AMENAGEMENT ST PHILIBERT (PROGRAMME CADRE DE VIE DU CONSEIL GENERAL)

M. BERTHELOT indique que dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) dans la catégorie d'opérations éligibles 2014 relevant de la priorité n° 1 est inscrite :

- Travaux d'aménagement de centre bourg intégrant la notion d'accessibilité : St Philibert (venelle et placette).

Le taux de subvention de l'opération est compris dans une fourchette entre 20 % et 50 % avec un montant plafond de subvention de 400 000 €. Plusieurs projets peuvent être proposés.

Le projet proposé au titre de la DETR 2014 est l'aménagement du secteur de St Philibert (la placette, venelle), opération estimée à 433 000 € HT.

Ce projet constitue la deuxième tranche de l'aménagement de St Philibert (programme cadre de vie du Conseil Général)

Le conseil est amené à autoriser le Maire à proposer ce projet au titre de la DETR 2014, à solliciter le Conseil Général pour la deuxième tranche de l'aménagement St Philibert (programme cadre de vie), pour un montant de 433 000 € HT.

Alain BROCHARD s'interroge sur le coût total du programme St Philibert.

Le Maire souligne que l'aménagement St Philibert (venelle – placette) ne s'inscrit pas dans le cadre d'un programme de l'OPAC mais bien d'une rénovation du centre-bourg. Il concerne la desserte des écoles, de la bibliothèque et de la Maison des Solidarités. Il vise à mettre les programmes de voirie en conformité avec la législation, notamment dans le domaine de l'accessibilité.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 4 abstentions (Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN et Gérard BREUILLES) et 25 voix ; d'autoriser le Maire à proposer au titre de la DETR 2014, ce dossier concernant l'aménagement St Philibert (venelle et placette) et à solliciter le Conseil Général pour la deuxième tranche de l'aménagement St Philibert (programme cadre de vie), pour un montant de 433 000 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

INFORMATION :

- ETUDE COMMERCES

Le Maire rappelle le contexte économique national, les difficultés économiques des petits commerces de proximité. Cette réalité touche la commune de Moëlan-sur-Mer. Se pose également le problème de bâtiments privés vacants. Consciente de cette réalité, après concertations avec les commerçants, la commune a mandaté la société « cibles et stratégies » pour mener une étude. Cette entreprise en a réalisé de nombreuses sur des communes bretonnes dans des situations similaires. Elle proposera un plan d'action concret, avec différents niveaux de réponses.

Alain BROCHARD indique que le bourg est sinistré, qu'il manque d'embellissement, de places de parking et que le carrefour des plages est à l'abandon. Il regrette qu'une étude Fisac n'ait pas été réalisée quand cela était possible et considère que faire ses courses à Moëlan est un devoir.

Le Maire souhaite rappeler, que la commune possède 850 places de parking dans le bourg, et a obtenu le 1^{er} prix départemental du fleurissement. Il souligne également les aménagements en centre-bourg : le parking de Lindenfels, la mise en valeur de la chapelle St Philibert (monument historique classé). Il précise également que le projet de logements de l'OPAC renforce l'attractivité du centre-bourg. Enfin, le Maire souhaite rappeler l'ensemble des animations mises en place :

- Animations de fin d'année (journal, sonorisation, manège, spectacle à l'Ellipse).
- Kerfany en fête.
- Mardis festifs.

Denis SELLIN précise que les animations ne sont pas une solution, que les communes environnantes : Baye, Clohars-Carnoët et Quimperlé attirent le consommateur Moëlanais. Il faut une volonté politique pour :

- Augmenter l'espace commercial du centre-bourg.
- Limiter les façades commerciales à l'abandon.
- Renforcer la préemption.

Pour conclure, il souligne que la politique communale en matière de commerces doit être définie en commission et non par un consultant extérieur.

Le Maire répond que ces demandes sont celles qu'il a formulées et qu'un débat aura lieu en conseil.

Yves LE TORREC, Président du Syndicat d'eau de Riec-sur-Bélon, souhaite dans un cadre budgétaire, indiquer que le prix de l'eau 2014, pour les abonnés est en légère baisse par rapport à 2013 (incidence de la facturation de revente d'eau).

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD :

1. **L'attention a été appelée à plusieurs reprises sur le déclin du commerce de proximité dans le bourg de Moëlan-sur-Mer. Cette situation s'aggrave et des mesures urgentes semblent nécessaires. Qu'est-il envisagé pour mettre un terme au recul inquiétant observé ces dernières années.**

Abordé précédemment.

2. **L'attention avait été attirée à plusieurs reprises sur la dangerosité du sentier qui longe la plage de Kerfany. La récente tempête a causé des dégâts considérables à Kerfany et à Trénez. Qu'est-il envisagé pour financer les réparations urgentes ?**

Madeleine KERGOAT indique que suite à la réunion avec la DDTM, il a été convenu de fermer le chemin le long de la plage. Il conviendrait de déplacer la servitude piétonne suite à enquête publique. Les réparations urgentes (comme le dalot) seront réalisées.

3. **Face à l'inquiétude des riverains, le permis de construire accordé à la société en charge de la pose de l'antenne pour la 4G a été refusé. Quelle solution est envisagée afin de permettre aux Moëlanais d'avoir accès à ce nouveau service ?**

Le Maire indique qu'il n'existe pas d'antenne 4G à Moëlan. Au bourg, est implantée une antenne 3G. Concernant le permis, à Kerancalvez il a été refusé car ne répondait pas au PLU. Il convient d'observer toutes les précautions d'usage. Mais la commune ne peut rester en retrait de la 4G, notamment pour répondre aux attentes des touristes et plaisanciers.

4. **Le projet d'algoculture inquiète les pêcheurs plaisanciers et les défenseurs de l'environnement. Dans la mesure où ce dossier n'a pas été soumis aux élus, il serait souhaitable qu'un vœu soit émis par le conseil municipal demandant que soient réduits les aléas liés à ce projet dont l'ampleur et la durée inquiètent.**

Vœu :

Le projet d'algoculture au large du port de Brigneau inquiète les pêcheurs plaisanciers. Les défenseurs de l'environnement sont partagés. Faute d'enquête publique véritable, ce dossier n'a pas été soumis aux élus pour avis. Aussi, il apparaît souhaitable qu'un vœu soit émis par le conseil municipal afin d'alerter les pouvoirs publics sur les risques pour notre commune d'un projet qui aura inévitablement des conséquences sur les zones de pêche et sur les territoires du fait de la circulation supplémentaire au niveau des transports terrestres et maritimes. Afin de réduire les aléas et les risques liés à un projet dont l'ampleur et la durée inquiètent même si ces élevages peuvent être porteur d'emploi et de développement économique dans l'avenir.

« Réunis dans leur séance de ce jour, les élus demandent que la taille et la durée de la concession soient réduites afin de permettre une phase d'expérimentation. Ils souhaitent aussi que les conséquences de cette exploitation sur les transports au niveau de la commune et de la rivière du Bélon soient mesurées et chiffrées préalablement à toute autorisation ».

Abordé précédemment

Groupe C.D.R :

1. **Un communiqué paru dans la presse faisant apparaître la responsabilité des propriétaires de terrains concernant l'entretien et leur responsabilité en cas d'entraves au bon fonctionnement. Il y a actuellement des familles sans téléphone dû au manque d'entretien des arbres sur la commune. Que peut faire la mairie ? et quelle est la responsabilité de France télécom concernant le manque d'entretien de ses réseaux ?**

Gilbert DULISCOUET rappelle que les riverains doivent élaguer sinon ils s'exposent à la mise en cause de leur responsabilité civile voire même pénale. La commune peut s'appuyer sur le code de la voirie routière pour intervenir dans certains cas.

2. **Lors du dernier conseil municipal, nous avons été appelé à voter à l'aveugle sur la convention pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la chaufferie bois.**

En effet, l'étude du cabinet Becom datée de septembre 2011 n'avait pas été portée à connaissance des élus de l'opposition.

Le vote acquis grâce à votre majorité, vous avez consenti à donner accès au document, c'est cela votre démocratie, c'est cela votre transparence.

L'analyse des données figurant dans cette étude révèle en partie pourquoi vous l'avez gardé sous le coude d'une part, et d'autre part pourquoi l'Adjoint aux travaux ne donne pas suite à notre demande de RDV pour explications.

Nous rappelons que si nous nous ne sommes pas opposés sur le fond, certains chiffres nous laissent pour le moins perplexes.

Etude de 2011 pour une mise en service au mieux pour l'hiver 2015.

Coût de 800 000 € HT avec amortissement sur 18 ans, les subventions ne changeant rien à la performance de l'installation et de toute façon il s'agit d'argent public donc de nos impôts.

Perte de charge importante, près de 10 % soit plus de 50 tonnes de bois/176 m³ brûlé pour rien, refus de se raccorder alors que l'étude l'inclus ce qui représentait 8,4 % d'énergie. Sans parler de l'omission des aérothermes de la cantine du bourg « oubliés » dans les calculs.

Choix des matériels : chaufferie bois de 550 Kw (167 K€) de marque allemande alors que vous prétendez vouloir faire travailler les entreprises locales et soutenir l'économie française en général.

La chaudière fioul déclarée comme appoint/complément de 930 kw (on peut se poser la question pourquoi une chaudière d'appoint est deux fois plus puissante que la chaudière principale) alors que chaque bâtiment mis à part la bibliothèque dispose déjà de chaudière qui pourrait être utilisées. Il s'agit là à l'évidence d'une dépense qui pourrait être supprimée voir reportée 28 k€.

D'autres points méritent explications en particulier le type d'exploitation envisagé.

M. Le Maire nous réitérons notre demande de RDV pour obtenir des réponses claires à des questions claires.

Denis BERTHELOT indique que cette étude est une étude de faisabilité mais qu'elle n'est pas finalisée ni sur le plan technique ni sur le plan financier, et que des aspects techniques ont évolué, comme la desserte de l'OPAC. Il indique également, qu'il a fallu attendre les réponses des partenaires et qu'aujourd'hui une AMO commune avec Bannalec est en cours.

Groupe « Moëlan Nouvel Equipage » :

1. Cultures marines :

Nous avons découvert qu'un projet important de cultures marines (algues, coquillages) était à l'enquête publique. En début de mandat, vous avez mis en place un « grand » comité consultatif des usagers du littoral, ce comité devait être associé aux réflexions et aménagements touchant les ports et le littoral. Pouvez-vous nous indiquer si ce comité a été consulté et si oui l'avis qu'il a émis ?

Abordé précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 30.

**Le Secrétaire de séance,
Thierry GOUERY**

**Le Maire,
Nicolas MORVAN**

Les membres du conseil municipal,